



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

organes humains

Question écrite n° 42976

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur l'importance des actions de sensibilisation aux dons d'organes auprès des automobilistes. Une association des Pyrénées-Atlantiques, le Cercle bleu, oeuvre ainsi depuis plusieurs années pour inviter les automobilistes à se positionner pour ou contre le don de leurs organes post mortem par l'inscription à un fichier national et la présence d'un autocollant sur le véhicule. Il ne s'agit en aucun cas de culpabiliser les personnes opposées aux dons d'organes. L'objectif est essentiellement de gagner un temps précieux au moment du décès de la personne en évitant des démarches inutiles et douloureuses auprès des familles. Dans le cadre d'un projet régional de santé, l'association a réalisé, grâce à des crédits de la DRASS Aquitaine et de la CNAM, un feuillet de sensibilisation d'ores et déjà remis par la préfecture des Pyrénées-Atlantiques aux jeunes titulaires du permis de conduire. Le ministère de l'intérieur avait d'ailleurs adressé en 1998 une note de service à l'intention des policiers et des pompiers volontaires pour leur expliquer le rôle et l'utilité de l'autocollant apposé sur le pare-brise des automobilistes. Sans doute serait-il nécessaire de rédiger une nouvelle note de service afin de leur en rappeler tout l'intérêt. Face à la réussite de cette initiative, elle lui propose maintenant de bien vouloir élargir le dispositif à la France entière en autorisant les préfets à diffuser le feuillet de sensibilisation réalisé par l'association du Cercle bleu à tout récipiendaire du permis de conduire. Elle lui suggère par ailleurs d'envisager l'insertion en Eh4, sur le livret d'apprentissage B, d'un alinéa soulignant l'importance du don du sang et l'utilité du positionnement à l'égard du prélèvement d'organes. Elle lui demande enfin de bien vouloir ajouter cette notion au contenu de la nouvelle formation des futurs jeunes conducteurs, en classe de 5e et 3e des collèges.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les actions de sensibilisation aux dons d'organes auprès des automobilistes. Engagé dans un combat déterminé pour mettre un terme à cette forme intolérable d'insécurité que constitue la violence routière, le ministère de l'intérieur suit avec attention toutes les initiatives qui visent non seulement à la prévention des accidents de la route, mais encore toutes celles qui ont pour finalité la minoration des conséquences de ces accidents lorsqu'ils n'ont pu être évités. L'expérience menée par l'association dénommée Cercle bleu dans le département des Pyrénées-Atlantiques en partenariat avec la préfecture est d'une autre nature, puisqu'elle a pour objectif d'inviter les automobilistes à se positionner pour ou contre le don d'organes post mortem par l'inscription à un fichier national et par l'apposition d'un autocollant sur le véhicule. Il s'agit essentiellement d'une mesure de santé publique destinée à gagner un temps précieux au moment du décès accidentel d'une personne, dans le cas d'un positionnement positif clairement et immédiatement accessible, afin de faciliter le processus de don d'organes destinés aux transplantations. Les préfectures des Pyrénées-Atlantiques, des Hautes-Pyrénées et, depuis peu, du département du Nord ont effectivement été associées à cette démarche par la distribution à chaque nouveau récipiendaire du permis de conduire d'un feuillet de sensibilisation fourni par l'association Cercle bleu. Dans le domaine de la formation des jeunes scolaires, le don d'organes fait l'objet d'une approche en classe de 3e dans le programme de sciences et vie de la terre, sous l'angle des

transplantations d'organes et des risques de rejet. Le don du sang ne fait pas partie quant à lui de ce programme. Il n'apparaît pas judicieux d'intégrer directement à la formation des élèves des collèges des classes de 5e et de 3e des notions telles que le positionnement pour ou contre le don d'organes qui requièrent à l'évidence une maturité plus communément attendue des élèves des lycées et qui ne sont que très accessoirement connexes au domaine de la sécurité routière. Ces notions pourraient trouver une place naturelle dans un cadre plus large d'apprentissage de la citoyenneté et de la responsabilité déjà engagée par l'éducation nationale au sein de ses programmes. Par ailleurs, s'il apparaît tout aussi difficile d'ajouter de nouveaux contenus non directement liés à la sécurité routière à la formation déjà très dense des candidats au permis de conduire, formation qui pourrait connaître à terme des ajustements supplémentaires liés aux règles communautaires, le ministère de l'intérieur ne voit en revanche aucun inconvénient à ce que l'expérience menée avec succès par le Cercle bleu dans trois départements et avec le concours des préfectures soit élargie dans des termes similaires à l'ensemble des autres départements. Une note en ce sens sera prochainement adressée aux préfets.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42976

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 2004, page 5039

Réponse publiée le : 21 décembre 2004, page 10271